CPOM/EPRD et PGFP

MANAGEMENT

Ref : MGTPO06A

Compétences visées

Élaborer une stratégie financière et budgétaire.

Objectifs et contenus

Comprendre ce que sont le CPOM, l'EPRD et le PGFP

- Les mécanismes budgétaires, une nouvelle logique financière et budgétaire : tarification en fonction de l'activité, modalités de tarification pour le secteur sanitaire et pour le secteur médicosocial.
- Les notions de CPOM et d'EPRD, PGFP :
  - le passage des définitions aux objectifs des trois outils,
  - les modalités et contenus des trois outils dans les champs d'application d'ESMS et du sanitaire.
- Les conséquences et enjeux pour les établissements et les professionnels médicaux et non-médicaux.
- Les mécanismes de la théorie à la pratique : CPOM, EPRD et PGFP de A à Z.

Acquérir un socle de bases financières pour élaborer une prospective financière pluriannuelle

- Le recensement des données nécessaires à la démarche financière dans son établissement.
- L'exploitation à bon escient des éléments comptables et financiers de son établissement.
- La fiabilisation des prospectives financières, à court, moyen et long terme, par la connaissance et la maîtrise de l'environnement, du territoire, l'adéquation entre l'offre et la demande, le positionnement concurrentiel.

Élaborer sa stratégie financière et de développement

- Les perspectives médico-économiques : études médico-économiques pour un retour sur investissement (ROI).
- Les outils de programmation financière (budget et masse salariale) pour sécuriser sa stratégie financière.
- L'interaction entre le CPOM et les finances, le développement et la pérennisation de l'activité.
- La confrontation entre le prévisionnel et le réalisé : reporting, tableau de bord, système d'information décisionnel.
- Le suivi des prospectives financières : contrôle de gestion financier et social.

Évaluer la faisabilité des prévisions financières et budgétaires

- Le passage de la faisabilité à la solution retenue : réflexion multidimensionnelle pour définir le chemin critique à suivre.
- Le choix d'indicateurs pertinents.
- Le rapport de présentation de la stratégie financière et budgétaire : élaboration, communication, argumentation, pédagogie.
- La présentation des éléments communiqués : lisibilité, argumentaire, transformation.

Méthodes

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Études de cas.
- Mise en situation.

Personnes concernées

Personnel de santé participant à l'élaboration, au suivi ou à la mise en œuvre du CPOM, EPRD, PGFP.

Valeur ajoutée

Cette formation part des réalités vécues par les professionnels et leur permet de construire leurs outils de pilotage à partir des données recensées dans l'établissement. Elle est animée par un professionnel expert dans la construction des données financières et le pilotage médico-économique.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Arrêté du 18 décembre 2024 fixant le modèle de présentation du plan global de financement pluriannuel des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale.
- Arrêté du 18 décembre 2024 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses et le modèle des documents de décision modificative des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale.
- Arrêté du 18 décembre 2024 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.

Formation Inter & Intra

Paris - Novembre 2025

>> Du 03-11-2025 au 05-11-2025

Intervenant :
KAIDI Samir

- Ingénieur Analyste financier à l'ATIH
- Master 2 Management-Audit
- Licence Économie-Gestion

Prix
Tarif Inter **1080 €** Net de taxe
Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **05/03/2025**